



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 16 février 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et monsieur le conseiller(ère) André Levac et Louise Poirier formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2005-201

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 5 - 18 366,02 \$ ET 54 - 161 362,45 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 5 - 314 016,96 \$ ET 56 - 149 250,81 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 4 - 8 120,39 \$ ET 53 - 981,30 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 3 - 1 073 580,55 \$ ET 50 - 18 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 5 et 54, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 5 et 56, les listes des réquisitions numéros 4 et 53 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 3 et 50 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------------------|
| Liste PA numéro 5 | Pièces de comptes à payer | 18 366,02 \$ | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste PA numéro 54 | Pièces de comptes à payer | 161 362,45 \$ | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste PD numéro 5 | Pièces de comptes à payer | 314 016,96 \$ | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste PD numéro 56 | Pièces de comptes à payer | 149 250,81 \$ | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste des réquisitions numéro 4 | Pièces de comptes à payer | 8 120,39 \$ | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste des réquisitions numéro 53 | Pièces de comptes à payer | 981,30 \$ | 31 janvier au 4 février 2005 |
| Liste des embauches numéro 3 | Embauches de personnel temporaire | 1 073 580,55 \$ | 24 au 28 janvier 2005 |
| Liste des embauches numéro 50 | Embauches de personnel temporaire | 18 700,00 \$ | 24 au 28 janvier 2005 |

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-202 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-04 - 297 359,49 \$ - PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-04, d'un montant total de 297 359,49 \$, pour la période du 27 janvier au 2 février 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-203* **SIGNATURE DU CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE D'UN LOGICIEL ET DU CONTRAT DE MANDAT DE VENTE DE BILLETS SUR INTERNET 2005 ENTRE LE RÉSEAU OVATION INC. ET LA VILLE DE GATINEAU - 4 831,05 \$/AN ET MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE les lieux de diffusion de la Ville de Gatineau et de la Maison de la culture de Gatineau n'ont plus de contrat de maintenance pour le système de billetterie depuis juin 2004 suite à la faillite de Omniticket;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Maison de la culture de Gatineau a entériné le contrat de licence d'utilisation et de maintenance d'un logiciel et le contrat de mandat de vente de billets sur Internet avec le Réseau Ovation Inc.;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la Ville de Gatineau et la Maison de la culture de Gatineau désirent, dans le but de mieux desservir la population de Gatineau, offrir un service intégré;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Ovation est une compagnie québécoise oeuvrant depuis 20 ans dans le monde du spectacle et dont le système permet de nombreuses options d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE les montants investis pour l'acquisition et la maintenance sont très avantageux financièrement pour la Ville de Gatineau et la Maison de la culture de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'aucune compagnie dans la région de l'Outaouais n'offre un service de billetterie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le contrat de licence d'utilisation et de maintenance d'un logiciel et le contrat de mandat de vente de billets sur Internet entre le Réseau Ovation Inc. et la Ville de Gatineau pour les lieux de diffusion municipaux.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter la tarification de 4 \$ par billet vendu sur Internet. Cette tarification se répartie comme suit entre le Réseau Ovation Inc. et la Ville de Gatineau, selon le contrat qui sera signé suite à l'adoption de la présente résolution :

| | Part au Réseau Ovation | Part à la Ville |
|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Vente de 0 à 5 000 billets | 3,00 \$ | 1,00 \$ |
| Vente de 5 001 à 10 000 billets | 2,50 \$ | 1,50 \$ |
| Vente de 10 001 à 15 000 billets | 2,00 \$ | 2,00 \$ |
| Vente de 15 001 billets et plus | 1,50 \$ | 2,50 \$ |

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de licence d'utilisation et de maintenance d'un logiciel ainsi que le contrat de mandat de vente de billets sur Internet 2005 se terminant le 31 décembre 2005.

La politique de tarification est modifiée en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|-------------|--|
| 72010-419 | 4 537,05 \$ | Direction arts, culture et lettres autres prof./adm. |
| 04-13493 | 294,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 14 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-204

SOUSSION 2004 SI 261 - SPECS GROUP MÉDIA INC. - CONCESSION POUR SERVICES AUDIOVISUELS, INTERPRÉTATION SIMULTANÉE ET VIDÉOCONFÉRENCE AU PALAIS DES CONGRÈS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - REVENUS ANNUELS APPROXIMATIFS DE 71 315,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Specs Groupe Média Inc., 79, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour la concession des services audiovisuels, interprétation simultanée et vidéoconférence au Palais des congrès de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 décembre 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les redevances versées à la Ville de Gatineau seront de 40 % pour chacun des services ci-haut mentionnés et elles seront basées sur les recettes brutes avant taxes.

Les termes du contrat seront valides jusqu'au 31 décembre 2007. La Ville, après le 30 juin 2006, se réserve le droit de mettre un terme audit contrat en tout temps sur avis de 30 jours de calendrier.

Adoptée

CE-2005-205*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTS - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET CONDOS CÔTE-D'AZUR, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Constructeurs Laurence Itée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot numéro 3 359 710 étant le projet Condos Côte-D'Azur, phase 3;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Constructeurs Laurence Itée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Condos Côte-d'Azur, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Constructeurs Laurence Itée concernant le projet Condos Côte-D'Azur, phase 3.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Les Constructeurs Laurence ltée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Condos Côte-d'Azur, phase 3 montré au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 20 août 2004 et portant le numéro de minutes 8904-F.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Groupe-conseil GENIVAR inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils susmentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien, dans le projet Condos Côte-d'Azur, phase 3.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-206*

RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 805 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE PROJET PLATEAU SYMMES, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 256-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 805 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux dans le projet Plateau Symmes, phases 1 et 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-207* **RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 575 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE PLATEAU SYMMES, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 257-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Plateau Symmes, phases 1 et 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-208* **RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 922 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 508 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES SERVICES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 265-2005 autorisant une dépense de 1 922 500 \$ et un emprunt de 1 508 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements pour le Module des travaux publics et de l'environnement et autres services.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-209* **RÈGLEMENT NUMÉRO 266-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE PAIEMENT, COMPRISE ENTRE LA RUE DAVIDSON ET LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 266-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ pour effectuer des travaux d'élargissement d'une partie de la montée Paiement, comprise entre la rue Davidson et le boulevard La Vérendrye.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-210* **RÈGLEMENT NUMÉRO 269-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 165 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER, DE RÉPARATION DES PONTS ET STRUCTURES, D'IMPLANTATION DE SYSTÈME DE CONTRÔLE D'INTERSECTION ET DE SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 269-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 7 165 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier, de réparation des ponts et structures, d'implantation de systèmes de contrôle d'intersection et de synchronisation des feux de circulation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-211* **RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 455 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATIONS ET DE CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE RUISSEAU ET LA CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉTENTION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 274-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 8 455 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'améliorations et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que de travaux de stabilisation des berges de ruisseau et la construction de bassins de rétention.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-212 **SOUMISSION 2004 SP 179 - DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - MISE À JOUR DU CONCEPT DE LA PROMENADE DES DRAVEURS - SERVICE D'URBANISME - 43 954,48 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Del Degan, Massé et Associés inc., 825, rue Sainte-Thérèse, Québec, Québec, G1N 1S6, au montant de 43 594,48 \$ incluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels de consultant en design urbain et architecture de paysage pour réaliser, dans le cadre de l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, la mise à jour du concept de la promenade des Draveurs située dans le secteur du parc de la Baie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 janvier 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1855.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|---|
| 61492-419-47933 | 41 279,57 \$ | Aménagement - rue Jacques-Cartier autres prof./adm. |
| 04-13493 | 2 674,91 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-213*

RÈGLEMENT NUMÉRO 271-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 727 000 \$ POUR RÉALISER DES PROJETS SPÉCIAUX DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 271-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 727 000 \$ pour réaliser des projets spéciaux dans le cadre du réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-214*

ACCEPTATION DU CONTRAT DE VENTE - LOT NUMÉRO 1 102 902 AU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE A-GIBEAULT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2004-564 acceptait de vendre la partie du lot 1 102 902 au cadastre du Québec, à la compagnie 3023753 Canada Inc., à des fins de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot numéro 1 102 902 au cadastre du Québec a été rénovée et porte maintenant le numéro 3 307 460 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les obligations de l'acheteur de réaliser 60 unités résidentielles doivent être précisées pour refléter la situation actuelle du développement projeté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le projet d'acte de vente proposé par M^c Paul Isabelle concernant la vente du lot numéro 3 307 460 au cadastre du Québec, à la compagnie 3023753 Canada Inc., ainsi que les conditions reliées à la réalisation des 60 unités par l'acheteur en plus des clauses habituelles du contrat de vente type de la Ville dont un dépôt de 10 % du prix de vente, un droit de rachat en faveur de la Ville et une interdiction de revente applicable à tout terrain non desservi par les services municipaux d'égout et d'aqueduc construits par l'acquéreur.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-215*

ACQUISITION - 519, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport du Module des travaux publics et de l'environnement en date du 7 décembre 2004, il est opportun d'acquérir l'immeuble situé au 519, avenue de Buckingham dans le cadre des travaux d'amélioration du Pont Brady et des accès au parc Maclaren;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de vente du propriétaire révisée en date du 12 janvier 2005 reflète sensiblement la valeur marchande établie par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, en date du 27 août 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter d'acquérir l'immeuble situé au 519, avenue de Buckingham incluant les lots numéros 472-1, 472-2, 472-3, 473-1, 473-2, 473-3 et 534-2, 534-3 comportant une superficie de 441,94 m² au prix de 168 428 \$ plus TPS et TVQ si applicables.

Le vendeur pourra occuper l'immeuble jusqu'à la signature de l'acte de vente qui doit avoir lieu avant le 30 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même un futur fonds des dépenses en immobilisations :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|----------------|----------------------|---|
| Futur FDI | 181 944,35 \$ | Acquisition de terrain – Intersection Maclaren est / Avenue de Buckingham |
| Futur FDI | 1 500,00 \$ | Honoraires professionnels |
| 04-13493 | <u>11 789,96 \$</u> | TPS à recevoir ristourne |
| Total : | 195 234,31 \$ | |

M^e Anne Philippe est mandatée pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve acquisition de propriétés la somme de 183 445 \$ afin de procéder à l'acquisition dudit terrain et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le Service de l'évaluation et des transactions immobilières est autorisé à retenir les services d'un gestionnaire d'immeuble selon la procédure établie.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-216*

VENTE PARTIE DU LOT NUMÉRO 15A, RANG 3, CANTON DE HULL - CHEMIN VANIER - 8,8 HECTARES - 4108213 CANADA INC. - 988 888 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de favoriser le développement du terrain situé au nord de l'école de la Commission scolaire Western Québec (École Eardley) à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication d'appels d'offres les 20, 24, 27 novembre et 1^{er} décembre 2004 pour l'achat et le développement dudit terrain, la Ville a reçu 6 propositions en date du 21 janvier 2005 à 16 h 00, lesquelles ont été ouvertes publiquement par le greffier et le directeur du Service d'évaluation et des transactions immobilières;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des offres reçues permet de recommander l'offre de 4108213 Canada Inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre le terrain montré au plan numéro 5931-08-21 préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre en date du 9 novembre 2004, mesurant 88 595,4 m² et désigné comme partie du lot numéro 15A, rang 3, Canton de Hull à 4108213 Canada Inc., ses successeurs ou ayants droit aux conditions de la proposition de développement et offre d'achat présenté à la Ville en date du 21 janvier 2005 par monsieur Gilles Desjardins dûment autorisé à agir pour ladite compagnie.

L'acceptation du contrat de vente fera l'objet d'une résolution du conseil municipal. Les Services d'ingénierie, d'urbanisme et d'évaluation et des transactions immobilières sont autorisés à poursuivre avec le promettant acheteur les étapes du présent dossier afin de conclure la présente vente dans un délai de 120 jours de l'acceptation de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-217

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club optimiste de Templeton inc. à l'attention de monsieur Daniel Laprade, président, Case postale 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée soulignant son 25^e anniversaire de fondation qui aura lieu le 19 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11415-972 | 300 \$ | Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-218

PERMANENCE DE MADAME JOHANNE DÉSILETS AU POSTE D'OPÉRATEUR ET PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS (HULL) AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Désilets a été promue à l'essai pour une période de 90 jours travaillés, par la résolution numéro CE-2004-51, adoptée par le comité exécutif le 14 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE dû à un arrêt de travail de cinq mois, la période d'essai de madame Johanne Désilets a débuté le 18 juin 2004;

CONSIDÉRANT QUE Mme Désilets a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Johanne Désilets au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 24 novembre 2004.

Adoptée

CE-2005-219

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR CLAUDE BEAUCHAMP AU POSTE DE TECHNICIEN-MÉCANICIEN I AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Claude Beauchamp au poste de technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Claude Beauchamp est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Beauchamp sera établi à 23,57 \$, soit à l'échelon 5 de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Mécanique – Usine de traitement des eaux – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-220

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANY LELIÈVRE AU POSTE DE TECHNICIEN-MÉCANICIEN I AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Dany Lelièvre au poste de technicien-mécanicien I au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Dany Lelièvre est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines. Cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que le grief déposé sur ce poste, par un employé détenant plus d'ancienneté, ne soit pas accueilli favorablement.

Le salaire de M. Lelièvre sera établi à 22,29 \$, soit à l'échelon 2 de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Mécanique – Usine de traitement des eaux – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-221

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MICHEL GRATTON AU POSTE D'OPÉRATEUR II (GRANULATION ET CAMIONNEUR) AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler temporairement le poste d'opérateur II (granulation et camionneur) au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Michel Gratton au poste d'opérateur II (granulation et camionneur) au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Gratton sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-114 – Granulation – Usine de traitement des eaux usées – Rémunération régulière – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-222

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROSAIRE BÉDARD, TECHNICIEN DE LABORATOIRE AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'après une analyse du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, il y a lieu de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Rosaire Bédard au poste de technicien de laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation temporaire de M. Bédard est prévu pour une période d'un an et que toute affectation en surcroît au-delà d'un montant de 25 000 \$ nécessite l'approbation du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Rosaire Bédard, technicien de laboratoire au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles et ce, jusqu'au 31 décembre 2005.

Le salaire de monsieur Rosaire Bédard sera situé à l'échelon 4, de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O., soit un taux horaire de 21,73 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41450-134 – Laboratoire – Usine de traitement des eaux usées – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-223

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN CONCIERGE POUR LES 775-777, BOULEVARD DE LA CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail aux 775 et 777, boulevard de la Carrière, Centre de services de Hull et Module de la protection des personnes et des biens, ces directions demandent à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un troisième concierge soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un troisième concierge aux 775 et 777, boulevard de la Carrière et ce, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-134 – Centre de Services de Hull – Temporaires - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-224

RETRAITE DE MONSIEUR RAYMOND LÉVESQUE, RESPONSABLE EN ÉLECTRICITÉ, INSTRUMENTATION ET TÉLÉMÉTRIE AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{er} JUIN 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Lévesque, responsable en électricité, instrumentation et télémétrie au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles au Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 23 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Raymond Lévesque les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juin 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Lévesque à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lévesque leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-225

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR CHRISTIAN BRUNET AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX IMMOBILISATIONS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Brunet, occupant le poste de préposé aux immobilisations au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} janvier 2006 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Christian Brunet un congé sans solde pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} janvier 2006.

Adoptée

CE-2005-226*

MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2005

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro CM-2001-57 du 12 décembre 2001, une politique salariale pour les employés cadres;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs de ladite politique est de permettre une rémunération équitable en fonction du marché pour des postes similaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de majorer de 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau prévue à la politique salariale adoptée par le conseil le 12 décembre 2001;
- de suspendre, pour l'année 2005, les effets du dernier paragraphe de l'article 5.3 de ladite politique;
- d'accorder une augmentation salariale économique de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2005, non intégrée à l'échelle, aux employés cadres des ex-Villes de Hull, de Gatineau, d'Aylmer, de Masson-Angers, de Buckingham et de l'ex-C.U.O. qui n'ont pas adhéré à la politique salariale. Cette augmentation sera versée en un montant forfaitaire réparti selon la période de paie.

La présente résolution ne s'applique pas aux cadres policiers et pompiers, à l'exception des directeurs et directeurs-adjoints des Services de police et de sécurité incendie.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe A de ladite politique en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services respectifs et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires prévues à cet effet.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-227

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-146 - PROMOTION DE MONSIEUR GUY ROBINSON AU POSTE D'AGENT D'APPROVISIONNEMENT AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité à sa séance du 2 février 2005, a accepté par sa résolution numéro CE-2005-146, la promotion de monsieur Guy Robinson au poste d'agent d'approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution, il y a lieu de modifier celle-ci :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de supprimer le paragraphe suivant :

- Cette promotion est conditionnelle à ce que la période d'essai de 12 mois de monsieur Claude Tremblay au poste de responsable des achats et contrats prévue le 12 juillet 2005 soit complétée.

La résolution numéro CE-2005-146 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2005-228*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion municipale, le nombre et la complexité des appels d'offres se sont accrûs considérablement au Service des finances au sein de la division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste régulier de spécialiste en approvisionnement au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la modification suivante :

- Créer un poste de spécialiste en approvisionnement au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances Réguliers – Syndiqués – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-229

RETRAITE DE MONSIEUR ANDRÉ LAHAIE, OPÉRATEUR III AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lahaie, opérateur III au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles au Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} mars 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 29 ans et cinq mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur André Lahaie les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} mars 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lahaie leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2005.

Adoptée

CE-2005-230*

BAIL - 199, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le bail entre la Ville de Gatineau et « Laurier sur Montcalm inc. » viendra à échéance le 31 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le locataire « Laurier sur Montcalm inc. » a demandé à la Ville de consentir un nouveau bail d'une durée de 5 années à compter de l'échéance du bail présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau bail permettrait de rentabiliser une nouvelle opération de restauration dans le bâtiment du 199, rue Montcalm et éviter une fermeture prématurée du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'aliénation prévoit une procédure d'appel de propositions dans ce cas :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service d'évaluation et des transactions immobilières à procéder à un appel de propositions en vue de la location du 199, rue Montcalm aux conditions du bail type de la Ville prévoyant entre autres :

- Une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2006
- Un privilège de renouvellement de 5 ans sauf pour le loyer à déterminer selon le marché à l'échéance
- Un loyer annuel minimum totalement net reflétant la valeur marchande
- Un dépôt de garantie de 5 000 \$ en comptant
- Une obligation d'assumer tous les frais d'opération incluant l'entretien et les taxes foncières
- 14 places de stationnement exclusives
- La Ville aura le loisir de céder ses droits et obligations à un tiers en tout temps

La location fera l'objet d'une résolution distincte du conseil municipal.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-231 PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COALITION LES ARTS ET LA VILLE - MONTRÉAL - LE 23 FÉVRIER 2005 - 285 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer au conseil d'administration de la coalition Les Arts et la Ville le 23 février 2005 à Montréal.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------------|--|
| 11100-314-30015 | 285 \$ | Conseil municipal frais de déplacement |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2005.

Adoptée

CE-2005-232 SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Buckingham, à l'attention de monsieur Mario Nadon, 729, rue Allaire, Gatineau, Québec, J8L 2B9, à titre de subvention pour la 43^e édition du Tournoi national de Buckingham qui se tiendra du 21 février au 6 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11417-972 | 150 \$ | Jocelyne Houle - de Buckingham subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2005.

Adoptée

CE-2005-233 SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER (APICA) - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de monsieur Guy Leblanc, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6, à titre de subvention pour le Carnaval de Gatineau 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 11403-972 | 333 \$ | Richard Jennings - de Deschênes subventions |
| 11402-972 | 333 \$ | R. Alain Labonté - de Lucerne subventions |
| 11401-972 | 334 \$ | André Levac - d'Aylmer subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2005.

Adoptée

CE-2005-234

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CARNAVAL DE GATINEAU
2005 - 19 FÉVRIER 2005 - 500 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise l'achat d'une table (10 billets) dans le cadre de la 38^e édition du Carnaval de Gatineau 2005 qui aura lieu le 19 février 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), à l'attention de monsieur Guy Leblanc, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11100-312 | 500 \$ | Conseil municipal frais représentation |

Un certificat du trésorier a été émis le 16 février 2005.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif